École Boulle
Informations Candidature
Rentrée Septembre 2024
DSAA Espaces habités

Attention : Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 6 Mai 2024

Ce dossier comprend :

1. Informations sur la formation
2. Informations sur le dossier de candidature
3. Lien vers le formulaire de candidature

1a. De la généalogie d’une identité à l’actualité de l’École Boulle

L’école d’art appliqué fondée en 1886 rue de Reuilly, provient de la volonté municipale d’appliquer la Loi des « écoles manuelles d’apprentissage » qui offrait pour la première fois un cadre institutionnel national à la formation « à un métier ». Rebaptisée Boulle en 1891, notre « école des arts appliqués aux industries de l’ameublement » concerne alors l’exploitation du matériau bois, puis du métal. À la suite, la Réforme de l’enseignement technique articule acquisition du métier, progression de qualification et profession à exercer. Profession qui, dès 1968 conçoit que les industries de l’ameublement ne se cantonnent pas à la fabrication de « biens meubles » c’est-à-dire d’objets meublant l’intérieur et concerne la restructuration intégrale du cadre de vie au titre de l’architecture d’intérieur – activité professionnelle qui intègre l’immeuble et justifie la création à l’Ecole Boulle de section de techniciens supérieurs en architecture intérieure et cadre bâti.

L’essor de ce secteur économique du cadre bâti, en expansion depuis l’entre-deux-guerres, l’ère de Reconstruction et ses trente Glorieuses, qui voit simultanément s’effondrer le marché du mobilier artisanal français et sa production d’objets manufacturés onéreux à partir de 1977 éclaire la dénomination de ce secteur professionnel (économique, social et culturel) en tant que champ du Design, avec ses spécificités de métiers exercés par le designer, en mentions de formation diplômante. Dès lors, en tant que domaine d’activités de design, la conception d’Espace(s) implique la création de Référentiel de certification distinct que l’Ecole Boulle dispense, jusqu’à l’avènement du DNMADE de grade Licence.

1b. De l’Espace initial aux Espaces habités

Le DSAA Espaces habités forme de futurs chefs de projet ayant la compétence d’élaborer et de mettre en œuvre des projets d’aménagements d’espaces intérieurs de très haute qualité et répondant aux grands enjeux contemporains du design d’espace en termes d’innovation sociale et environnementale. En mettant l’accent sur les notions de petite échelle « haute facture spatiale de l’architecture », la formation en DSAA Espaces habités se concentre particulièrement sur les domaines de l’architecture intérieure, de la réhabilitation et de la reconversion du patrimoine bâti.

Le DSAA Espaces habités place au centre de son enseignement l’usager, l’évolution de ses pratiques, les transformations des typologies d’espaces qui les accueillent.

Programmation et conception d’aménagement de différents contextes bâtis, permettront de questionner de manière prospective et pointue les grands enjeux contemporains de la conception d’espaces habités.

En cohérence avec les autres formations de l’Ecole Boulle que sont les formations de Métiers d’art et des autres mentions de DSAA, le DSAA Espaces habités porte une attention particulière à la mise au point du détail technique comme potentiel créatif et d’innovation, ainsi qu’à la valorisation des savoir-faire. Cette exigence en termes de faisabilité et de sensibilité aux matériaux s’inscrit dans une culture contemporaine du design et dans l’actualité des processus de conception.

En continuité avec les formations en DNMADE Espace de l’Ecole Boulle, une exigence particulière est également portée sur la formalisation des projets et leur communication.

1c. Spécificités pédagogiques

Prolongement des DNMADE Espace de l'Ecole Boulle, le DSAA Espaces habités vise une professionnalisation accrue et l’acquisition de savoirs hautement spécialisés dans le domaine spécifique de l’architecture intérieure et du design d’espace.

Cette professionnalisation se traduit par exemple par :

- ➔ un travail de sourcing matériaux
- ➔ la réalisation de prototypes de détails de mise en œuvre ou de petits mobiliers à échelle 1
- ➔ une veille sur les pratiques professionnelles
- ➔ des visites de chantiers
- ➔ des interventions de professionnels sur des points particuliers de mise en œuvre ou de conception
- ➔ de nombreux partenariats.

1d. Les deux années de formation

EN DSAA 1 (Bac+4)

En première année de DSAA, les étudiants sont placés dans des situations à la fois concrètes et ouvertes à la prospective à travers différentes expériences de workshops, de partenariats et de concours sélectionnés. Les étudiants font l'expérience de projets menés en équipes, que ce soit en équipes pluridisciplinaires avec d'autres mentions de DSAA, avec des étudiants d'autres formations en France ou à l'étranger, avec des étudiants de formations connexes au Design d'espace.

Les projets en partenariat avec des entreprises, des collectivités, des institutions publiques ou privées font partie intégrante du dispositif pédagogique de la première année du DSAA. Ils permettent de se confronter à la réalité d'un maître d'ouvrage, d'un commanditaire et d'un programme ainsi qu'à d'autres cultures du projet. Menés en groupe, ces projets favorisent aussi l'apprentissage indispensable du travail d'équipe.

L'année de DSAA1 permet en outre une ouverture particulière à l'international au travers d'échanges avec des écoles à l'étranger (Pratt Institute à New York, Ecole Supérieure de Design de Madrid, Politecnico de Milan par exemple). Les étudiants sont incités à s'engager dans une recherche de stage à l'étranger entre le semestre 2 et le semestre 3.

EN DSAA 2 (Bac+5)

L'année de DSAA 2 est consacrée au développement du projet de diplôme, défini individuellement par chaque étudiant, ainsi qu'à la rédaction d'un mémoire professionnel. La mise en œuvre d'une démarche de travail personnelle conduit à l'acquisition progressive d'une autonomie de pensée et d'action, indispensable à la future insertion professionnelle des jeunes diplômés.

L'année de diplôme en DSAA2 permet ainsi le développement d'une posture de recherche au regard des grands enjeux contemporains de la conception d'espaces habités que peuvent être par exemple : les nouveaux modes d'habitat, les nouvelles pratiques culturelles et de loisir, les nouvelles modalités de travail, la mixité des espaces domestiques et de travail, les nouvelles pratiques de commerce, etc.

Un étayage scientifique reposant sur l'étude d'ouvrages de chercheurs, de théoriciens et de praticiens nourrit la réflexion des étudiants, notamment dans la rédaction d'articles en DSAA1 et du mémoire en DSAA2.

L'adossement à la recherche s'effectuera dans notre COMUE de rattachement, HESAM, au sein du CNAM dans le rapprochement des écoles doctorales dites Abbé Grégoire et des Laboratoires et Unités traitant des questions génératrices de la conception d'Espaces

1e. La formation destine les étudiants à :

- ➔ Prendre des responsabilités d'encadrement d'équipe, ou de management de projets simultanés qu'il s'agit de coordonner, en tant que : Maître d'œuvre – gérant d'agence, chef de projet, coordinateur de chantiers, directeur de projet, directeur de Pôle Prospective & Développement, designer-conseil en patrimoine, designer d'espace indépendant, architecte d'intérieur, directeur artistique etc.

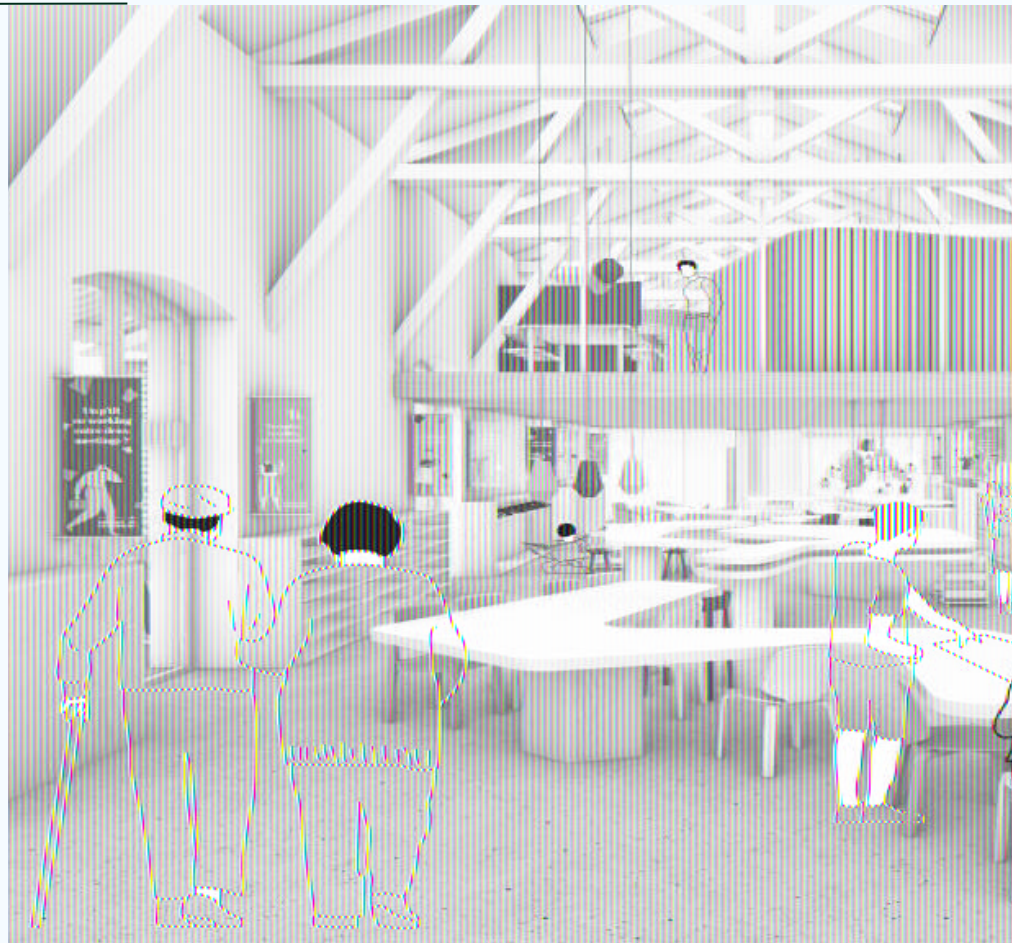

1f. Profils des candidats

Les profils sont recrutés selon plusieurs critères :

- ➔ une bonne connaissance de la formation et de ses pratiques
- ➔ un vif intérêt pour le Design d'Espace, l'architecture intérieure, et une solide culture plastique contemporaine
- ➔ le désir et la capacité de travailler en collectif
- ➔ la capacité d'explorer différentes méthodes de travail
- ➔ l'autonomie et la rigueur dans l'élaboration du projet (recherches, esquisses, expérimentations, identification des ressources)
- ➔ une sensibilité plastique authentique (forme, couleur, matériaux) et une pratique graphique personnelle constante
- ➔ une pratique et une maîtrise des principaux outils de conception de l'espace (manuels et numériques)
- ➔ une appétence concrète et avérée pour la mise au point technique des projets

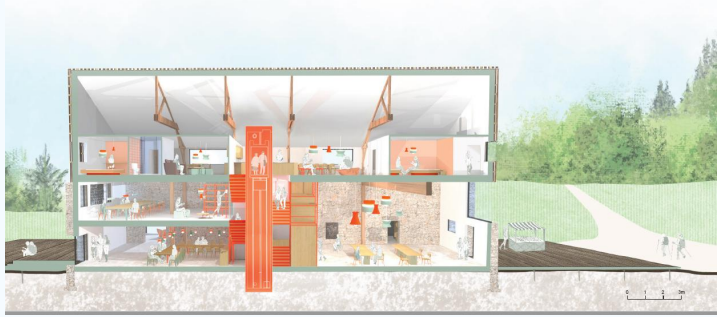

DSAA Espaces habités

2.Informations sur le dossier de candidature

MODALITÉS D'ADMISSION

La procédure d'admission se déroule en deux temps :

1- Présélection à partir du dossier de candidature d'étudiants jugés potentiellement aptes à suivre l'enseignement de D.S.A.A.

2- Sélection définitive après un entretien avec la commission d'admission à partir du dossier de travaux personnels du candidat.

PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LIGNE

- **Une lettre de motivation** (deux pages max.)
- **Résultats scolaires :**
  - Photocopies des résultats scolaires concernant les années de DNMADE, de DNAT ou du diplôme d'études d'architecture,

  OU
  - Relevé de notes du DNMADE, du DMA du DNAT ou du diplôme d' études d'architecture (pour les candidats déjà titulaires du diplôme),
- **Fiche d'évaluation** (à télécharger depuis le formulaire de candidature en ligne)
- **Portfolio** au format paysage

CALENDRIER

1 Mars 2024 : Accès au formulaire de candidature
6 Mai 2024 : Fin du dépôt de candidature
15 Mai 2024 : Confirmation par email des résultats d'admissibilité aux entretiens

28 et 29 mai 2024 : Convocation des candidats sélectionnés aux entretiens d'admission

17 juin 2024 : Confirmation par email des résultats d'admission

DSAA Espaces habités

3. Lien vers le formulaire de candidature

Accéder au formulaire de candidature